



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat

Division des Personnels des Etablissements Privés
DPEP – 1^{er} degré

Rennes, le 11 mars 2024

Le Recteur

Affaire suivie par :
Laurence Bryone
Adjointe au chef de division
Tel : 02 23 21 75 64

à

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs

des établissements privés sous contrat du 1^{er} degré

Fabienne Lefeuvre
Départements 22-35
Tel : 02 23 21 74 49
fabienne.lefeuvre@ac-rennes.fr

Pauline Moutoucoumaro
Départements 29-56
Tel : 02 23 21 74 56
pauline.moutoucoumaro@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Objet : Modalités de suivi et de titularisation des enseignants stagiaires

Par note du 30 novembre 2023, vous avez été informés des modalités de suivi et de titularisation des enseignants stagiaires.

Afin de permettre la dématérialisation de la procédure, un outil national dénommé COMPAS 1D (COMPÉtences, Accompagnement et Suivi de l'entrée dans le métier) est déployé pour le premier degré permettant l'organisation des jurys académiques.

Cette application est accessible à partir du portail « ARENA », onglet « gestion des personnels »

Voici ci-après décrites, les différentes étapes de la procédure et les rôles de chacun des acteurs :

➤ **Avant le 18 mars 2024**

Les directions de l'ISFEC et de KELENN devront transmettre à l'ADASEN la liste des stagiaires en dispositif d'alerte.

➤ **Pour le vendredi 22 mars 2024**

- Les chefs d'établissement émettent un avis sur la titularisation en complétant la grille d'évaluation de référence intitulée « Modèle Bilan Directeur Ecole » (document B). Un modèle est téléchargeable dans l'onglet « RESSOURCES DOCUMENTAIRES » : **vous veillerez à vous connecter avec votre profil « directeur d'école ».**

Ce document devra être complété et signé puis déposé en format pdf dans l'application :

onglet : Gestion – stagiaires – cliquer sur le stagiaire concerné puis dans la rubrique « vos espaces » sélectionner dans le menu déroulant « Bilan Directeur d'Ecole ».

Un guide pour le chef d'établissement est disponible dans COMPAS, dans « RESSOURCES DOCUMENTAIRES »

- Le tuteur, désigné par le recteur pour accompagner le stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle complète la grille bilan d'évaluation. Elle est accessible dans l'application, onglet : Gestion – stagiaires – cliquer sur le stagiaire concerné puis dans la rubrique « vos espaces » sélectionner dans le menu déroulant « rapport tuteur-terrain »
Un guide pour le tuteur terrain est disponible sur COMPAS, dans « RESSOURCES DOCUMENTAIRES »

➤ **Du 26 mars au 13 mai 2024**

L'Inspecteur saisit son avis motivé sur la grille d'évaluation à partir du rapport du tuteur-terrain. L'avis peut également résulter d'une inspection. Dans ce cas, le rapport sera déposé dans COMPAS.

➤ **Pour le vendredi 3 mai 2024**

Les Directions de l'ISFEC et de KELENN déposeront leur document avec leur avis en format pdf en utilisant le même chemin d'accès que décrit ci-dessus mais en sélectionnant dans « vos espaces » « avis du directeur de l'ISFEC »

➤ **Mardi 14 mai 2024**

La Division des Personnels des Etablissements Privés adresse les convocations aux stagiaires concernés par un entretien avec le jury. Ils pourront consulter leur dossier avant l'entretien dans l'application COMPAS 1D accessible via TOUTATICE.

➤ **18 et 19 juin 2024**

Réunions et entretiens des jury académiques.

➤ **A partir du 27 juin 2024**

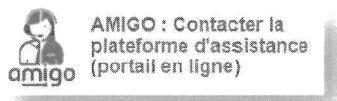
Communication des résultats

Les stagiaires pourront consulter leur dossier dans l'application COMPAS accessible via TOUTATICE.

J'appelle votre attention sur le nécessaire respect de la chronologie des différentes échéances pour permettre la tenue des jurys.

La Division des Personnels des Etablissement Privés est à votre disposition pour vous accompagner. S'agissant des problèmes techniques que vous pourriez rencontrer, il convient de contacter la plateforme d'assistance AMIGO.

Depuis Toutatice, onglet mes applications



Je vous remercie pour votre collaboration dans la mise en place de ce nouvel outil et votre investissement auprès des stagiaires.

Pour le recteur et par délégation
Le chef de la division des personnels
Des établissements privés

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Guegan".

Jacques GUEGAN